



Cérémonie de Citoyenneté – Samedi 26 mars 2022

Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Citoyennes ! Citoyens !

Bienvenue et félicitations pour votre présence ! Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et vous être déplacés, parfois accompagnés de votre famille et de vos amis, pour participer à cette remise solennelle de votre carte d'électeurs.

C'est pour mon équipe et moi, un très grand honneur d'être avec vous ce matin, de vous accueillir dans notre maison commune, la Mairie d'Arnas, siège de la première collectivité territoriale dont, géographiquement, vous faites partie intégrante : la commune.

Cette cérémonie que j'ai plaisir à présider est pleinement symbolique. Symbolique, comme votre présence ici, qui témoigne de votre volonté de participer à la vie républicaine de notre pays. Votre démarche volontaire représente, à elle seule, un acte fort de citoyenneté. Je vous souhaite donc une nouvelle fois la bienvenue et vous félicite pour votre engagement.

La cérémonie de citoyenneté permet au maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune pour lui remettre sa carte d'électeur. Elle a été instituée par décret du président de la république du 1er février 2007 et constitue une première pour notre commune.

Désormais, vous disposez du droit de vote matérialisé par cette carte d'électeur et vous allez participer à la vie républicaine de notre pays.

Sur cette carte qui vous sera remise dans quelques minutes, vous pourrez lire notre devise nationale : Liberté, Egalité, Fraternité. La liberté, valeur essentielle sans laquelle, justement, nous ne pourrions nous exprimer et choisir notre avenir ; l'égalité, car chaque citoyen dispose des mêmes droits et devoirs devant la Nation, et chaque voix compte ! La fraternité, qui nous rappelle que nous sommes tous des êtres humains qui doivent se respecter et s'écouter.

Dans notre pays, le droit de vote est accordé à toute personne majeure de nationalité française (européenne pour les élections municipales et européennes) sans distinction de sexe, d'origine ou de religion, inscrite sur les listes électorales, et disposant de ses droits civiques et politiques.

Ce droit inscrit dans la constitution est également un devoir, nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre pays, puisque c'est grâce aux différents scrutins auxquels vous serez convoqués que vous choisirez vos représentants, donc les orientations politiques qui présideront à leur action. Des orientations qui sont déterminantes dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous.

Mais, pour arriver à cet acquis considérable qui n'est encore qu'un lointain rêve dans certaines parties du monde, il a fallu que des hommes et des femmes se lèvent et obtiennent parfois dans le sang le droit de faire entendre leur voix.

Chacun doit prendre conscience de l'immense chance que nous avons d'être dans un pays démocratique. Et c'est au nom de cette histoire que nous devons être des citoyens acteurs de la vie de la cité, sachant que la société deviendra ce que nous en ferons.

Une société figée, immobile, soumise à l'arbitraire, ou une société de droits et de devoirs, de libertés et de solidarité ; des valeurs difficilement acquises qu'il nous faut préserver et inlassablement promouvoir.

Le droit de vote est le fruit d'une longue évolution de nos institutions politiques et du combat mené par tous ceux qui ont permis que nous jouissions aujourd'hui de cette liberté fondamentale.

Historiquement, l'origine du vote remonte à l'antiquité, mais ce droit ne concernait alors que les hommes les plus influents et les plus aisés.

En 1791, sous la monarchie constitutionnelle, le suffrage était encore censitaire et indirect. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (appelé « cens ») égal à la valeur de trois journées de travail avaient le droit de voter.

En 1799, avec le Consulat, tous les hommes de plus de 21 ans, ont le droit de vote, mais le système électoral est si complexe que ce suffrage n'a d'universel que le nom. N'est détentrice de ce droit qu'une minorité appelée « citoyens actifs ». Nous étions encore très loin de ce qui deviendra un droit universel.

Après la chute de l'Empire, en 1815, la restauration rétablit le suffrage universel.

En 1848, la 2ème république proclama à sa naissance un droit de vote pour tous les hommes majeurs à l'exception des militaires. Par contre, il reste toujours uniquement masculin, mais le vote devient secret.

Il faudra attendre le 21 avril 1944, pendant la seconde guerre mondiale, pour qu'une ordonnance du gouvernement provisoire de la république, signée à Alger par le Général de Gaulle, accorde le droit de vote aux femmes. Un droit dont les femmes néo-zélandaises, par exemple, disposaient depuis 1893 !

Cette ordonnance fait des Françaises des citoyennes à part entière : elles peuvent voter mais également être élues.

En avril 1945, les femmes se rendront donc aux urnes pour la 1ère fois, et massivement, pour des élections municipales.

Le 5 juillet 1974, au début du septennat du Président Giscard d'Estaing le droit de vote et la majorité légale sont ramenés de 21 à 18 ans.

Vous pouvez constater que le droit de vote qui permet la démocratie a été obtenu après plusieurs siècles de combat. N'oublions pas que dans le monde d'aujourd'hui, des hommes et des femmes meurent encore pour obtenir cette liberté de choisir.

Ainsi, c'est vous toutes et tous qui serez appelés à vous exprimer désormais. La vocation d'un scrutin est de désigner nos représentants dans les différentes instances de décisions. Ces échelons, tous importants, sont nombreux et complémentaires.

Des élections les plus larges (parlement européen) aux élections les plus locales, la commune, vous serez appelés à participer à de nombreux rendez-vous démocratiques. Le premier auquel vous participerez, l'élection du Président de la République, est un scrutin primordial dans la Constitution de la V^{ème} République ; puis, en juin ce seront les élections législatives qui permettront de constituer le gouvernement qui travaillera aux côtés du Président nouvellement élu.

Voter n'est pas seulement un droit, c'est un devoir, et notamment celui de défendre les principes fondamentaux de notre république que vous trouverez détaillés dans le livret du citoyen que je vais avoir le plaisir de vous remettre avec votre carte d'électeur.

Etre pleinement citoyen, c'est aussi comme le disait le président Kennedy ne pas uniquement se demander ce que votre pays peut faire pour vous, mais aussi ce que vous pouvez faire pour votre pays !

C'est évidemment important d'avoir une carte d'électeur, il est encore plus important de l'utiliser ! Je vous souhaite de ne pas tomber dans le marais de l'abstention. Surtout, faites usage de ce droit de vote que vous détenez désormais : il ne faut pas laisser les autres s'exprimer pour soi, choisir pour soi, décider à sa place ! Faites entendre votre voix !

Des élections, ce sont des électeurs qui s'expriment bien sûr, mais ce sont aussi des personnes qui, durant la journée, tiennent le bureau de vote ; ce sera le cas bien sûr, lors des élections des 10 & 24 avril prochains.

Si certains d'entre vous souhaitent être présents durant la journée sur un bureau de vote, voire le soir pour le dépouillement, vous verrez l'autre côté des choses et participerez au scrutin d'une autre façon. N'hésitez donc pas à être à nos côtés !

Car, prendre part à la vie démocratique, c'est aussi comprendre le fonctionnement des instances de décision politique.

Vous pouvez également agir au plus près de chez vous. La commune d'Arnas dispose d'un collectif de citoyens qui constituent l'Agenda 30 qui vous permet de prendre toute votre part à la co-construction de projets qui pourront être mis en œuvre par la municipalité.

La démocratie, ne l'oublions jamais, c'est votre droit de changer les choses, de faire progresser les libertés de l'homme, de rétablir l'égalité entre les sexes et de faire vivre la fraternité entre les peuples qui construisent la France d'aujourd'hui et le monde de demain.

Et, comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau : « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité et à ses devoirs ».

Nous allons maintenant vous remettre, individuellement, vos cartes d'électeur et votre Livret du Citoyen.

Je vous renouvelle mes félicitations et rend hommage à votre nouvelle implication citoyenne dans la société et dans notre commune.

Je vous remercie pour votre attention.

Michel Romanet-Chancrin